

TRANSPORT AÉRIEN

Croissance du trafic

Dépassant la barre des 400 000 personnes, le trafic international de passagers à l'aéroport de Tontouta connaît une année 2005 record, alors que le trafic aérien intérieur enregistré à l'aérodrome de Magenta reste stable, toujours fortement confronté à la concurrence maritime et touché par des mouvements sociaux en 2005.

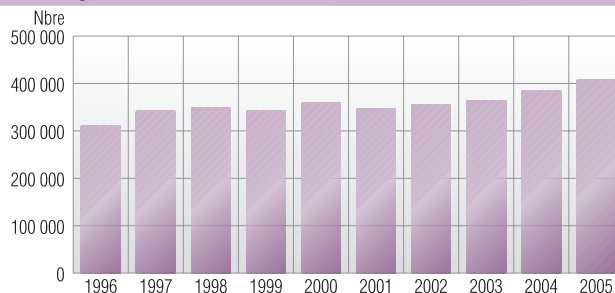
Sur l'année 2005, 407 746 passagers ont fréquenté l'aéroport international de Tontouta (204 138 passagers à l'embarquement et 203 608 au débarquement) contre 385 242 en 2004, soit une belle augmentation annuelle de 5,8% (22 504 passagers en plus).

Après les hausses consécutives de ces trois dernières années (+2,6% en 2002 et en 2003, et +5,5% en 2004), la croissance se poursuit en 2005 : la fréquentation de passagers à l'aéroport international franchit ainsi la barre des 400 000 passagers, ce qui constitue un record.

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte de hausse globale du transport aérien pour l'année 2005, tant internationale (+7,5%) que régionale (+6,3% pour la région Asie-Pacifique), malgré la flambée mondiale des cours du pétrole et l'envolée du prix des billets d'avion.

Dans le détail mensuel, les mois de décembre, janvier et février demeurent les mois où la fréquentation de passagers est la plus forte, avec 38 158 passagers en décembre, un maximum atteint en janvier avec 45 325 passagers, et 37 444 pour le mois de février 2005. Situés en pleines périodes estivale et de vacances scolaires, ces mois d'importante affluence sont en effet propices aux voyages des Calé-

Évolution du trafic de passagers à l'aéroport de Tontouta (arrivées + départs)

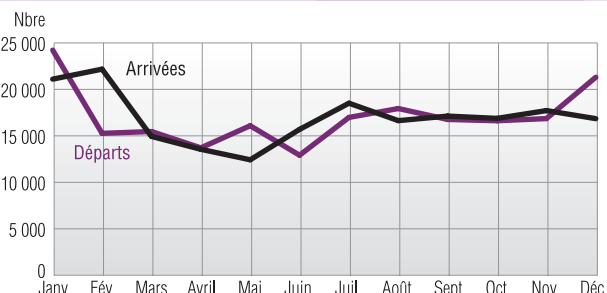


Source : Direction de l'Aviation Civile

doniens et à la hausse de la fréquentation touristique (cf. rubriques "Voyages des Calédoniens" et "Tourisme"). Ces trois mois représentent ainsi, à eux seuls, près du tiers (29,7%) du trafic de passagers à l'aéroport de Tontouta pour l'année 2005. Concernant les échanges avec la

Métropole, l'"Aide au passage aérien" au titre de la continuité territoriale (cf. encadré), mise en œuvre à compter du 1^{er} octobre 2004, ainsi que le "Passeport mobilité" pour les étudiants depuis 2003, ont certainement contribué à cette montée de la fréquentation.

Évolution mensuelle du nombre de passagers à Tontouta en 2005



Source : Direction de l'Aviation Civile

Un tel niveau de trafic de passagers n'avait jamais été atteint. En dix ans, il est ainsi passé de 302 363 passagers en 1995 à

407 746 en 2005, soit une forte progression de plus du tiers (+34,8%).

• Les rotations internationales hebdomadaires en 2005 •

• Japon

Tokyo : 5 vols ACI (A330 - 271 sièges)
Osaka : 3 vols ACI (A330 - 271 sièges)

• Australie

Sydney : 7 vols
4 vols ACI/Qantas (A320 - 146 sièges ou A330 - 271 sièges)
3 vols Qantas/ACI (B737 - 126 sièges ou B767 - 201 sièges)

Brisbane : 3 vols
2 vols ACI/Qantas (A320 - 146 sièges)
1 vol Qantas/ACI (B767 ou B737)

• Nouvelle-Zélande

Auckland : 4 vols ANZ/ACI (A320 - 146 sièges ou A330 - 271 sièges)

• Vanuatu

Port Vila : 5 vols
2 vols ACI/Air Vanuatu (A320 - 146 sièges)
3 vols Air Vanuatu (ATR42 - 48 sièges)

• Wallis et Futuna (Via Fidji/Nandi)

Wallis : 2 vols ACI (A320 - 146 sièges) via Nandi

• Polynésie Française

Papeete : 1 vol ACI (A330 - 271 sièges)

Trafic de passagers à l'aéroport de Tontouta

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Passagers débarquants	156 264	171 120	174 394	171 887	179 740	173 913	177 906	183 541	192 862	203 608
Passagers embarquants	155 198	170 884	174 701	170 815	179 641	172 854	177 738	181 449	192 380	204 138
Total (a)	311 462	342 004	349 095	342 702	359 381	346 767	355 644	364 990	385 242	407 746

(a) Non compris les passagers en transit

Source : Direction de l'Aviation Civile

Unité : nbre de passagers

• Aide au passage aérien •

La Loi de programme pour l'Outre-Mer n°2003-660 du 21 juillet 2003 institue dans son article 60 une dotation à la continuité territoriale, destinée à faciliter les déplacements des résidents des collectivités d'outre-mer entre celles-ci et le territoire métropolitain.

Cette dotation contribue à financer une aide au passage aérien des résidents dans des conditions déterminées par la collectivité ; les modalités de répartition de cette dotation entre les différentes collectivités étant fixées par un décret en Conseil d'Etat.

En Nouvelle-Calédonie, la délibération du congrès n°12 du 9 septembre 2004 avait initialement fixé des conditions d'attribution, entrées en application le 1^{er} octobre 2004.

Le 4 août 2005, le tribunal administratif a annulé cette délibération, jugeant qu'à travers la condition des 10 ans de résidence, le congrès avait excédé les compétences que le législateur lui avait reconnues par l'article 60 de la loi du 21 juillet 2003.

Aussi, le congrès a voté la délibération n°102 du 11 août 2005 relative à l'aide au passage aérien qui fixe de nouvelles conditions, applicables rétroactivement à compter du 4 août 2006, et pour des trajets effectués à compter de cette date :

- peuvent ainsi bénéficier de l'aide, une fois par an, les personnes inscrites au rôle de l'impôt sur le revenu et redevables d'un impôt inférieur à 305 000 F.CFP, ainsi que leurs bénéficiaires ;

- le passage doit s'effectuer sur une compagnie régulière, en classe économique, à condition que ce trajet ne comporte pas plus de deux escales intermédiaires ;

- le montant de l'aide est fixé à 100 000 F.CFP pour les jeunes de 18 à 27 ans qui ne sont pas à la charge fiscale d'une autre personne, 35 000 F.CFP pour les enfants entre 2 et 12 ans, 60 000 pour les adultes de plus de 27 ans, les enfants de 12 à 18 ans et les jeunes de 18 à 27 ans étant à la charge fiscale d'une autre personne.

En 2005, 7 964 aides ont été accordées au titre de la continuité territoriale.

Outre deux variations à la baisse en 1999 (-1,8%) puis en 2001 (-3,5%) justifiées par la fin des rotations des compagnies charter Corsair et AOM, la croissance du trafic aérien international est quasiment continue, essentiellement grâce aux nombreux voyages des Calédoniens à l'extérieur du territoire en forte progression, et dans une moindre mesure à la fréquentation touristique.

Le trafic de passagers à l'aéroport de Tontouta reste concentré sur quelques compagnies. Alors qu'en 1998, huit compagnies régulières assuraient la desserte de la Nouvelle-Calédonie, sept années plus tard celles-ci ne sont plus qu'au nombre de cinq, dont Air France qui opère en partenariat avec ACI.

La compagnie Air Calédonie International (ACI) a transporté 248 606 passagers en 2005 et détient ainsi la plus grande part de marché, soit 61,0% des flux internationaux de passagers. Air France, qui a retiré ses avions du

territoire calédonien à la fin du premier trimestre 2003 (connaissant par là même une baisse de 31,2% de son trafic de passagers entre 2002 et 2003) mais qui continue d'opérer en partage de code avec les avions d'Aircalin, a transporté en 2005 17,0% des passagers internationaux. Les compagnies Qantas (14,8%), Air New Zealand (4,7%), et dans une moindre mesure Air Vanuatu (2,1%), assurent également la desserte locale, les autres compagnies ne représentant qu'une part infime (0,4%).

En 2005, ACI a transporté 2,4 fois plus de passagers qu'en 1995 (+140,8% en 10 ans). Sur la même période, la compagnie australienne Qantas a vu son nombre de passagers doubler (+111,0%).

Comparé à l'année 2004, l'accroissement du nombre de passagers en 2005 s'est fait au profit de ces mêmes compagnies : ACI (+5,6%) et Qantas (+5,9%), ainsi qu'Air France (+8,7%). Air Vanuatu enregistre, quant à elle,

une stabilité (+0,6%), alors que la compagnie néo-zélandaise connaît un recul annuel de 4,0%.

La croissance annuelle que connaît ACI concerne la grande majorité de ses liaisons : la ligne Nouméa-Osaka (+23,3%) principalement, mais aussi les lignes Nouméa-Sydney (+2,6%), Nouméa-Tokyo (+3,2%) et Nouméa-Brisbane (+6,0%). A noter le recul des flux de passagers à destination d'Auckland (-2,0%) et de Wallis (-1,9%), dont la baisse de la fréquentation est probablement liée aux événements politiques qui ont marqué l'île courant septembre 2005.

L'ouverture d'une 3^e rotation hebdomadaire sur Osaka par ACI, depuis début novembre 2004, a permis de stimuler la demande et donc d'accroître la fréquentation japonaise, et, par là même, la capacité aérienne pour la Métropole via le Japon, ce qui explique également les bons résultats d'Air France pour 2005, en partage de code avec Aircalin.

Trafic de passagers à l'aéroport de Tontouta par compagnie

Arrivées + départs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Air Outre Mer (AOM) (a)	29 067	33 630	46 443	47 016	37 739	9 252	///	///	///	///
Air Calédonie International (ACI)	109 207	109 844	112 402	116 276	146 299	166 752	169 930	217 988	235 354	248 606
Air France (b)	99 718	118 763	115 532	107 786	111 105	96 806	103 571	71 258	63 920	69 474
Air New Zealand (ANZ)	8 993	8 342	8 611	10 921	17 175	16 841	18 296	17 362	20 144	19 343
Air Vanuatu	8 141	8 415	12 268	7 372	7 583	6 994	5 774	3 211	8 427	8 474
Corsair (c)	27 323	28 788	7 233	///	///	///	///	///	///	///
Qantas	28 501	32 456	31 455	31 765	37 177	50 113	58 073	53 583	56 807	60 168
Continental Micronesia (d)	///	///	12 299	19 598	///	///	///	///	///	///
Autres compagnies	512	1 766	2 852	1 968	2 303	9	-	1 588	590	1 681
Total	311 462	342 004	349 095	342 702	359 381	346 767	355 644	364 990	385 242	407 746

(a) AOM a arrêté sa liaison le 30 mars 2001. (b) Depuis fin mars 2003, les avions de la compagnie Air France ne font plus le tronçon Nouméa-Tokyo. Par contre, la compagnie continue à commercialiser la destination en achetant des sièges sur les avions d'ACI. (c) Corsair a arrêté sa liaison en mars 1998. (d) Cette compagnie a assuré une rotation hebdomadaire entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie via Guam de juillet 1998 à octobre 1999.

Source : Direction de l'Aviation Civile

Unité : nbre de passagers

Avec un nombre total de sièges représentant 611 967 unités en 2005 contre 584 709 l'année dernière, la capacité aérienne est en légère hausse de 4,7% en 2005 (5,6% en 2004) marquant ainsi la 4^e année consécutive de croissance.

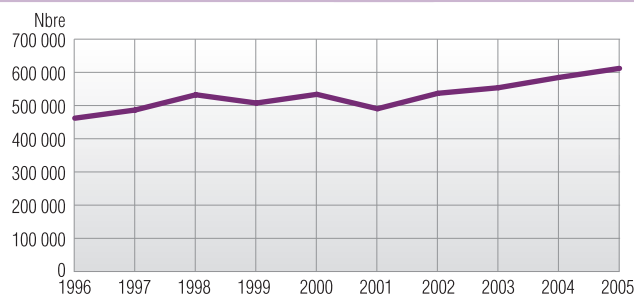
Cette évolution annuelle est directement imputable à la mise en place de la 3^e rotation sur Osaka.

64,1% de l'ensemble des sièges disponibles est détenu par Aircalin, 15,3% par Qantas, 11,4% par Air France, 5,9% par Air New Zealand et 2,9% par Air Vanuatu.

Autre activité de l'aéroport international de Tontouta, le

Évolution de la capacité à Tontouta

(sièges disponibles à l'arrivée et au départ de Tontouta)



Source : Direction de l'Aviation Civile

transport de fret enregistre une belle embellie, de +7,2% en un an : 5 566 tonnes de marchandises ont en effet transité par l'aéroport de Tontouta en 2005 (soit 4 445 tonnes à l'arrivée et

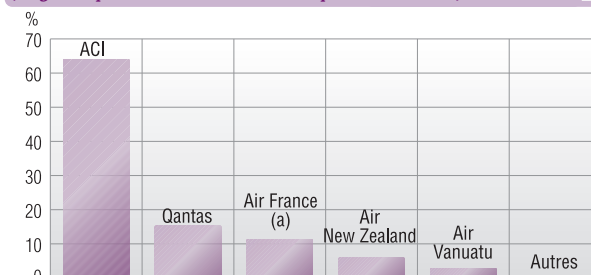
1 121 tonnes au départ), contre 5 192 tonnes l'année dernière. Sur dix ans, le volume de fret a ainsi augmenté de 15,0% (4 838 tonnes en 1995). Trois années ont été marquées par une bais-

se : -7,8% en 1996, -3,5% en 2001 et -0,1% en 2004. L'année 2005 affiche une bonne reprise avec une hausse bien supérieure à la moyenne de ces dix dernières années.

Par compagnie, le transport de marchandises se répartit pour 2005 entre : Aircalin, majoritaire, détenant ainsi la plus grande part de marché (soit 86,9%) tout en augmentant son volume de fret (+7,7%) par rapport à 2004, les compagnies Qantas et Air New Zealand dans une moindre proportion (qui voient cependant leur volume chuter de respectivement 19,4% et 10,2%), Air Vanuatu en pleine reprise (+38,4%), et la compagnie HeavyLift nouvellement arrivée.

Majoritairement orientées sur le transport de passagers, les compagnies aériennes desservant le territoire n'accordent qu'une place minime au transport de marchandises, du fait de capacités limitées. La quasi totalité des marchandises à l'arrivée ou au départ de la Nouvelle-Calédonie sont transportées par bateau (cf. rubri-

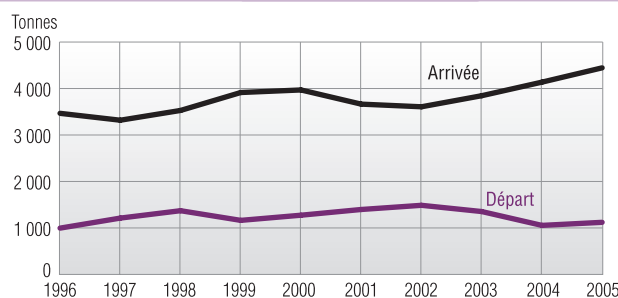
Répartition de la capacité aérienne par compagnie en 2005 (sièges disponibles à l'arrivée et au départ de Tontouta)



(a) Retrait des avions d'Air France fin mars 2003, pour un partenariat avec Aircalin dans la commercialisation de billets

Source : Direction de l'Aviation Civile

Évolution du transport de marchandises à Tontouta



Source : Direction de l'Aviation Civile

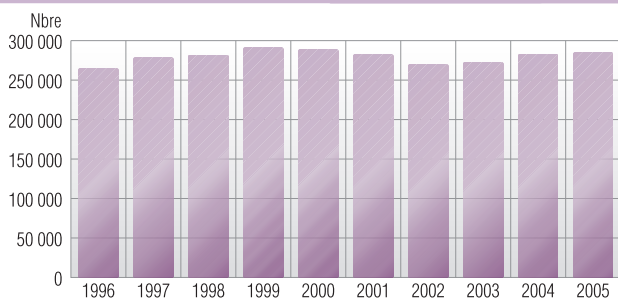
que "Transport maritime"). Le fret aérien restant marginal dans les échanges de la Nouvelle-Calédonie

avec l'extérieur, il est essentiellement réservé aux produits frais.

En 2005, 284 369 passagers ont transité par l'aérodrome de Magenta (142 932 passagers au débarquement et 141 437 à l'embarquement) en provenance ou à destination des aéroports de la Grande-Terre ou des îles, soit une quasi stabilité du trafic aérien intérieur par rapport à l'année précédente (282 509 passagers en 2004, soit +0,7% en un an).

Après trois années de baisse (-0,8% en 2000, -2,2% en 2001 et -4,5% en 2002) due à la concurrence du transport maritime avec la mise en service du Bético, et les deux dernières années de reprise (+1,0% en 2003 et +3,8% en 2004) liée à la mise en place du plan de redressement de la compagnie domestique Air Calédonie, la bonne orientation se poursuit en 2005, même si

Évolution du trafic de passagers à l'aérodrome de Magenta (arrivées + départs)



Source : Direction de l'Aviation Civile

l'aérodrome ne retrouve pas encore son niveau de fréquentation atteint en 1999 (290 717 passagers).

Les pics de fréquentation de l'aérodrome de Magenta sont enregistrés aux mois de septembre, novembre et janvier, avec un maximum atteint en novembre

2005 : 29 405 passagers (15 011 à l'arrivée et 14 394 au départ). Le mois de décembre connaît, quant à lui, un mauvais résultat, lié à la grève d'une partie des pilotes d'Air Calédonie et aux mauvaises conditions météorologiques.

Même si Magenta demeure l'aérodrome le plus fréquenté, d'autres aéroports ont une activité soutenue : Lifou avec 98 208 passagers qui reste stable (soit +0,6% en un an), l'Île-des-Pins avec 76 277 en léger recul (-4,1%), Ouvéa avec 53 203 passagers et Maré avec 49 124 pas-

Trafic de passagers à l'aérodrome de Magenta

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Passagers débarquants	132 948	139 869	141 715	146 385	145 270	142 187	136 503	137 044	141 855	142 932
Passagers embarquants	131 401	138 186	139 899	144 332	143 052	139 891	133 021	135 167	140 654	141 437
Total	264 349	278 055	281 614	290 717	288 322	282 078	269 524	272 211	282 509	284 369

Source : Direction de l'Aviation Civile

Unité : nbre de passagers

• Les liaisons intérieures hebdomadaires régulières •

Air Calédonie possède 3 ATR42 de 48 places ainsi qu'un Dornier 228 de 19 places (ce dernier étant le seul autorisé à desservir Belep et Tiga pour des raisons de limitation de piste).

En 2005, Air Calédonie a assuré de façon hebdomadaire :

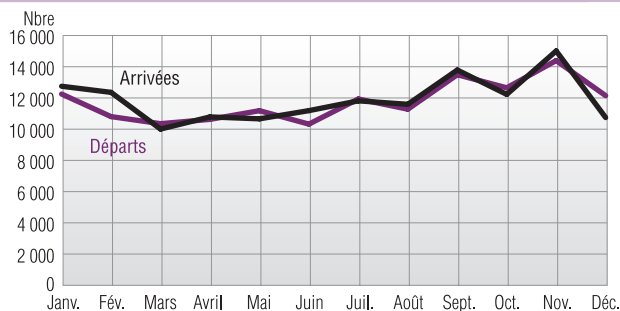
- 19 rotations sur l'Île-des-Pins en ATR42,
- 23 rotations sur Lifou en ATR42,
- 11 rotations sur Maré en ATR42 et une en Dornier 228,
- 14 rotations sur Ouvéa en ATR42,
- 2 boucles sur les îles Loyauté en Dornier 228 : (Nouméa, Tiga, Lifou, Tiga, Nouméa) et (Nouméa, Tiga, Lifou, Tiga, Maré, Nouméa),
- 4 boucles sur la Grande Terre en Dornier 228 : 2 (Nouméa, Touho, Koné, Nouméa) + 2 (Nouméa, Koné, Touho, Nouméa),
- 2 boucles sur le Nord en Dornier 228 : (Nouméa, Koumac, Île Art Belep, Koumac, Île Art Belep, Koumac, Nouméa).

sagers, en hausse annuelle respective de 3,4% et 1,6%. A eux quatre, ces aéroports comptent à peu près le même nombre de passagers que Magenta. Loin derrière, on trouve les aéroports de l'intérieur, comme celui de Koumac (4 345 passagers en 2005) ou encore celui de Belep (3 180 passagers).

Unique compagnie commerciale régulière, Air Calédonie réalise la majorité de la desserte aérienne intérieure, ayant transporté 280 538 passagers (97,4% du total) en 2005 et effectué 72,8% des vols intérieurs. Mais, cette année, celle-ci enregistre une légère baisse de son trafic de passagers de 0,4%, liée pour l'essentiel à la grève des pilotes survenue en fin d'année. Afin de compenser l'augmentation du prix du carburant, la compagnie a dû également appliquer une majoration de 350 F.CFP sur l'ensemble de ses tarifs de transport de passagers à compter du 1^{er} janvier (arrêté n°2005-1659/GNC du 30 juin 2005). Pour autant, à travers la mise en place du plan de redressement de la compagnie dont l'une des premières mesures a été, fin 2003, la suppression des vols directs inter-îles et l'augmentation des fréquences Nouméa-îles, mais aussi l'achat de trois nouveaux appareils ATR afin de renouveler la flotte, Aircal tend à développer de bonnes perspectives pour l'avenir.

Les autres compagnies, quant à elles, ont transporté 4 043 passagers pour Air Loyauté (Aviazur), mais aussi 2 300 passagers pour Hélicocéan, 636 pour Air Alizé et 463 pour Hélitourisme. Alors qu'Hélicocéan connaît un recul annuel de 12,5%, Air Loyauté (+26,6%), Air Alizé (+158,5%) et Hélitourisme (+80,9%) enregistrent de fortes croissances.

Évolution mensuelle du nombre de passagers à Magenta en 2005



Source : Direction de l'Aviation Civile

Trafic de passagers par aéroport

Arrivées + départs	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Magenta	288 322	282 078	269 524	272 211	282 509	284 369
Île-des-Pins (L)	90 450	83 328	78 099	79 708	79 545	76 277
Lifou	101 113	100 576	97 129	100 815	97 601	98 208
Ouvéa	54 798	55 080	54 715	53 340	51 470	53 203
Maré	52 316	51 757	49 628	45 240	48 348	49 124
Touho	3 741	3 131	2 546	1 879	1 668	1 371
Koné	2 502	2 452	2 564	1 546	1 051	1 018
Koumac	3 711	2 776	3 427	4 152	4 303	4 345
Tiga	2 816	2 555	1 873	2 165	2 264	2 003
Île Art/Belep	2 072	2 239	3 000	3 243	3 083	3 180
Poum	73	-	-	-	-	-
Île Ouen	-	-	39	-	-	-

Source : Direction de l'Aviation Civile

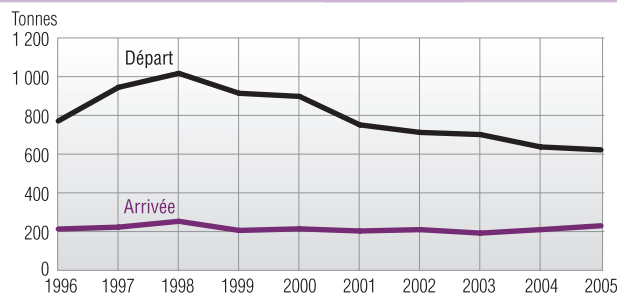
Unité : nbre de passagers

Le volume de fret ayant transité par l'aéroport de Magenta s'élève à 853 tonnes (230 tonnes à l'arrivée et 622 au départ) en 2005 contre 846 l'an dernier, soit une très légère hausse de 0,8% en un an. Cette légère progression est à relativiser, en raison d'une année 2004 catastrophique (soit -5,3%) avec le plus bas volume atteint sur ces dix

dernières années.

Dans un contexte de relative stabilité de la fréquentation touristique et de hausse des prix des carburants liée à la flambée mondiale des cours du pétrole, le trafic aérien intérieur de la Nouvelle-Calédonie connaît une année 2005 mitigée.

Évolution du transport de marchandises à Magenta



Source : Direction de l'Aviation Civile